

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2025-01	12/02/2025	Leg à la commune	77
2025-02	12/02/2025	Acquisition matériels pour les services techniques	78

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 14

présents : 12

votants : 12

Date convocation

06 février 2025

Date affichage

06 février 2025

Objet délibération :

Leg à la commune de Valentine

N°2025-01

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 12 février 2025

L'an deux mille vingt cinq

et le douze février

**à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire**

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. MAURY G. HILLAIRE N.

CAPERAN R. BAUWEN C. GAY G. FOURMENT P.

ARAUJO DA SILVA M. DULAC F.

Excusés : LABROQUERE M. BACQUE G.

Madame Christel BAUWEN a été nommée secrétaire.

Madame le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de maître Philippe BOURDE, notaire à Saint-Gaudens (31) relative à la succession de madame Emilienne EYCHENNE, décédée le 11 août 2024.

Il précise qu'aux termes de son testament en date du 20 mars 2016, madame Eychenne avait pris les dispositions ci-après rapportées :

« après paiement de toutes mes dettes y compris les messes, on prélèvera 7 000 euros sur ce qui reste de mes avoirs bancaires pour la commune de Valentine à charge pour elle de veiller à la propreté de mon caveau avec un chrysanthème pour toussaint pendant cinquante ans ».

Où cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le leg de 7 000,00 € (sept mille euros) aux conditions mentionnées dans le testament « après paiement de toutes mes dettes y compris les messes, on prélèvera 7 000 euros sur ce qui reste de mes avoirs bancaires pour la commune de Valentine à charge pour elle de veiller à la propreté de mon caveau avec un chrysanthème pour Toussaint pendant cinquante ans », la propreté du caveau concernera uniquement le nettoyage et non d' éventuels travaux liés à la vétusté, à l'usure ou autres dégradations.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 031-213105653-20250212-2025_01-DE

**Marie NADALET
Maire**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 12 février 2025

L'an deux mille vingt cinq

et le douze février

à 20h30 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. GRAU J. HILLAIRE N. LABROQUERE M. DULAC F.

FOURMENT P. CAPERAN R.

Excusés : MAURY G. BAUWEN C. BACQUE G. GAY G. ARAUJO DA SILVA M.

Madame Marthe ARAUJO DA SILVA a donné procuration à Mme Martine LABROQUERE

Mr Georges MAURY a donné procuration à Mme Marie NADALET

Madame Fabienne DULAC a été nommée secrétaire.

Date convocation

06 février 2025

Date affichage

06 février 2025

Objet délibération : Acquisition matériels pour les services techniques

N°2025-02

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acheter du matériel pour les services techniques
Elle présente les devis du matériel

- Meuleuse portative :	560,00 € HT
- Poste à souder portatif :	440,00 € HT
- Aspirateur à feuilles :	4 754,00 € HT
- Total	5 754,00 €
- TVA	1 150,80 €
- Total	6 904,48 € TTC

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis de la FIAC et de la société Rural 31 pour un montant de 5 754,00 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2188 dans le BP 2025
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 5 754,00 €

Recettes :

Aide du Département (30%) : 1 726,20 €

Fonds propres : 4 027,80 €

Total : 5 754,00 €

Dit que la commune financera la TVA sur ses fonds propres : 1 150,80 €

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces achats.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 031-213105653-20250212-2025_02-DE

Marie NADALET
Maire

